



Syndicat National des Personnels de l'Éducation et du Social
Protection Judiciaire de la Jeunesse Fédération Syndicale Unitaire
54 rue de l'Arbre Sec 75001 PARIS
Tél : 01 42 60 11 49 - Fax : 01 40 20 91 62
snpes.pjj.fsu@wanadoo.fr
www.snpespjj-fsu.org
<https://www.facebook.com/Snpes-Pjjfsu-1168350556516481/?fref=nf>
<https://twitter.com/snpespjj>



CAP DE TITULARISATION DES ÉDUCATEURS STAGIAIRES **Du vendredi 7 Juillet 2017**

Ont siégé : Pascal DANBIELLE Tél : 02 31 38 72 07 Florence PERIER Tél : 01 53 38 38 80
Claude THÉODORE Tél : 05 62 51 39 45 Laurent GONZALVEZ : Tél : 06 21 91 19 59

Déclaration Liminaire

Cette CAP se tient dans un contexte marqué par les élections présidentielles et législatives. Depuis son arrivée à l'Élysée, Emmanuel Macron fait état de sa volonté d'engager une politique clairement libérale et de poursuivre les mesures d'austérité mises en œuvre par les gouvernements précédents. Les fonctionnaires ne sont pas épargnés avec la suppression annoncée des 120.000 postes durant le quinquennat à venir. La disparition en tant que tel du ministère de la Fonction Publique en dit long sur la conception qu'a le Président de la République du rôle du service public, considéré comme une charge plus que comme une garantie de la justice sociale et de l'égalité entre citoyens et citoyennes.

Une des premières décisions du ministre de l'action et des comptes publics a été de reconduire le gel du point de l'indice des agents de la fonction publique. Après avoir connu dix ans de blocage de leur salaire, les fonctionnaires vont subir une nouvelle stagnation de leurs revenus entraînant une baisse de leur pouvoir d'achat.

Concernant les mesures sécuritaires, les annonces sont tout autant inquiétantes. La prolongation de l'état d'urgence jusqu'en novembre 2017 en est la preuve. Les dernières déclarations du gouvernement sur la pérennisation de cette mesure d'exception, au travers du projet de loi antiterrorisme, sont d'ores et déjà inadmissibles. Elles remettent fondamentalement en cause les libertés publiques et individuelles et touchent en premier lieu les populations les plus fragilisées, qui sont les plus stigmatisées.

De CAP en CAP, nous avons systématiquement interpellé la DPJJ sur la question de la catégorie A des personnels socio éducatif et notamment concernant l'avenir statutaire des CSE qui représente à ce jour plus de 30% de ces personnels. Lors de chaque CAP, le DRH s'est engagé à ce qu'une réponse soit donnée dans les meilleurs délais sur l'état d'avancement de ce dossier. A ce jour, nous n'avons toujours aucune information à ce sujet.

La question de la réforme de la formation initiale des éducateurs et éducatrices reste le sujet sensible tant l'actualisation des contenus de formation est un enjeu crucial pour ces futur.e.s professionnel.le.s, au plus près des missions de la PJJ.

Notre organisation sera vigilante quant à l'élaboration de ces contenus, d'autant que la réforme de la filière socio-éducative, si elle est mise en œuvre en février 2018, en modifiera profondément le fond. Le SNPES.PJJ/FSU est particulièrement attaché à une formation réflexive et intégrative qui permet aux éducateurs-trices stagiaires de construire leur pratique et leur identité professionnelle.

Le SNPES.PJJ/FSU sera attentif au respect du statut du stagiaire et aux modalités d'affectation sur les lieux de stage. Les stagiaires au sein d'une structure ne doivent en aucun cas palier au manque de personnels et doivent bénéficier d'un accompagnement efficient afin de leur permettre d'accéder à leur titularisation. Pour ce faire, ils doivent être en nombre limité par structure afin de garantir un accompagnement de qualité. Cette condition optimale d'accueil des stagiaires doit leur permettre de préserver un espace de réflexion et d'analyse et de fait une meilleure production des différents écrits. Le SNPES.PJJ/FSU revendique que les stages se déroulent au sein des structures éducatives et non dans des lieux privatifs de liberté.

COMMENTAIRES

En réponse à notre déclaration liminaire, concernant le passage en catégorie A des éducatrices et du statut de CSE, aucune réponse concrète ne nous a été apportée. La DTPJJ est toujours en attente d'un retour de la DGAFP (ministère de l'action et des comptes publics). Les travaux devraient débuter en septembre. Nous ne pouvons qu'être inquiets par le retard pris par ce dossier, sachant que l'intégration des éducatrices dans la catégorie A interviendra au 1er février 2018. Cette intégration impactera aussi le recrutement et la formation des futurs éducateur.trice.s.

A notre interrogation sur l'organisation de la formation suite à l'abandon de la pré-affectation, la DPJJ n'a apporté aucun élément d'information.

RESULTATS

Validation de la 1^{ère} année de formation de la promotion 2016-2018

Les 127 stagiaires ayant suivi l'intégralité de la formation accèdent à la deuxième année.

Promotion Classique en 2 ans

Promotion 2015/2017 : sur 104 stagiaires, 90 stagiaires titularisés, 6 stagiaires prolongés, 5 reports de titularisation et 3 licenciements

Promotion 2014/2016 : 1 stagiaire prolongé, 2 licenciements.

Promotion Sauvadet

Promotion 2014/2015 : 1 titularisation

Demandes d'intégration et Disponibilités (voir avec les déléguées).